



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 08 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	21	30		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 octobre, à 17h19, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER (à partir de 17h37), Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL (à partir de 17h48), Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Christophe AGELAN.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Laurie ABAUL, Christophe AGELAN ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Pierre MIDELTON, William PAULIN, Marie GARON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Christine ALIKER, Corinne Brigitte PLANTIN, Jean-Luc MAVILLE, Marie-Josée BRIVAL.

Absent : M. Georges HARPON.

Date de la convocation

02/10/2024

Date d'affichage

02/10/2024

Objet de la Délibération

FINANCES

Demande d'exonération de la taxe locale sur la
publicité extérieure (TLPE) – 8 à HUIT –
MARKET 88

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Patrice CHARLEBOIS

**DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE (TLPE) – « 8 à HUIT – MARKET 88 »**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources » en date du 16 septembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 24 septembre 2024 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;



- Considérant les motifs présentés par la société « 8 à huit - MARKET 88 » ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'approuver l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) de la société « 8 à huit - MARKET 88 » pour l'année 2020, d'un montant de 24,00€ (vingt-quatre euros) et renoncer au recouvrement du titre correspondant ;**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'annulation du titre n° 465 de 24,00€ (vingt-quatre euros) émis en 2023, relatif à cette taxe et d'imputer cette dépense au chapitre 67 (charges spécifiques) du budget communal.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 06 NOV 2024

Le Secrétaire de séance
Patrice CHARLEBOIS

L
Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.